

DEMANDE DE PROPOSITIONS – DDP-000564

POUR LA PRESTATION D'UN PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES EMPLOYÉS PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UNE PLATEFORME INTÉGRÉE

Addenda n° 1

Questions et réponses :

1. Étant donné que le proposant retenu est responsable de la prestation de la solution dans les deux langues officielles, la société d'État est-elle disposée à reconsidérer si une partie ou la totalité des livrables peut être soumise dans la langue choisie par le soumissionnaire? La société d'État est-elle prête à assumer la responsabilité de la traduction de tous les livrables dans l'autre langue officielle?

Réponse : Non. Conformément au paragraphe 1.1 de la présente DDP, la SCHL est à la recherche d'une organisation pour la prestation d'une **solution bilingue clé en main** pour un programme de reconnaissance des employés au moyen d'une plateforme en ligne intégrée.

2. Y a-t-il un candidat qui fournit les livrables ou les services requis?

Réponse : Oui. Veuillez consulter l'*annexe C – Spécifications, section A., Contexte du programme*.

3. La société d'État peut-elle fournir une estimation du nombre d'utilisateurs finaux, externes et internes et d'utilisateurs de référence (p. ex., administrateurs), qui devront utiliser le système?

Réponse : La SCHL compte 2 200 employés.

4. La société d'État peut-elle fournir une estimation du nombre et de la portée des processus opérationnels en cause?

Réponse : Veuillez consulter l'*annexe C – Spécifications, section B., Les livrables* pour connaître la portée et les processus opérationnels.

5. La société d'État peut-elle définir le niveau de formation attendu sur la solution clé en main pour les utilisateurs finaux par rapport à l'équipe interne de communication/mise en œuvre de la société d'État?

Réponse : Il incombe au proposant de proposer un programme de formation de qualité pour s'assurer que le programme de reconnaissance des employés clé en main est mis en œuvre de façon harmonieuse.

6. La société d'État peut-elle confirmer que le proposant retenu est responsable de donner des séances de formation pratique pour l'équipe de mise en œuvre seulement?

Réponse : Oui.

7. La société d'État peut-elle fournir une estimation de la taille de l'équipe de mise en œuvre interne?

Réponse : Environ six personnes au sein de l'équipe de déploiement et peut-être certains experts ou conseillers ponctuels.

8. Les données ne doivent pas obligatoirement être hébergées au Canada pour les communications d'entreprise régulières qui ne contiennent pas de renseignements de nature délicate, protégée ou secrète (dont des renseignements personnels). Les données qui ne sont pas de nature délicate peuvent-elles être masquées et envoyées à l'extérieur du Canada?

Réponse : Cela serait déterminé avec les fournisseurs présélectionnés, comme il est indiqué à l'annexe C – *Spécifications, section J., Conditions préalables à l'octroi.*

9. La société d'État est-elle disposée à revoir la pondération de 60 % sur le prix et de 40 % sur la solution proposée pour la présentation de l'étape IV, étant donné que les proposants présélectionnés produiront des solutions de démonstration à leurs propres frais?

Réponse : Non. La SCHL est à la recherche d'une solution clé en main et ne s'attend pas à ce que l'étape de la présentation soit personnalisée.

10. La société d'État est-elle disposée à envisager de prolonger la date limite de présentation des soumissions, soit le 19 août?

Réponse : Une prolongation n'est actuellement pas possible.

11. Étant donné qu'une DDP structurée semblable pour « les services numériques de promotion du bien-être par l'intermédiaire d'une plateforme intégrée » a récemment été lancée par la SCHL, la société d'État aborde-t-elle les divers projets numériques dans une perspective de transformation numérique à l'échelle de la Société? Les plateformes intégrées doivent-elles interagir entre elles?

Réponse : Non. Les demandes de propositions DDP-000564 et DDP-000604 sont indépendantes l'une de l'autre.

Précisions :

L. Étape III – Devis estimatif et Étape IV – Présentation

Étape IV – Présentation (démonstrations en direct sur le portail)

Comme il est indiqué au *paragraphe 1.4, Calendrier du processus de DDP*, les proposants doivent s'assurer d'être disponibles le **22 septembre**, jour prévu pour les présentations, au cas où ils seraient sélectionnés. Une fois les évaluations terminées, nous aviserons les trois (3) meilleurs proposants et leur fournirons une heure exacte pour la journée des présentations.